

« Un abandon de l'État » : dans le Calvados, des élèves sourds sont sans accompagnement adapté



Jeanne Pépin D'Olrando, Agnès Valette, Benjamin et Aurélie Lemarié, Frédérique Pépin, Aubin et Guillaume Vandaële et, devant, Léon et son frère Martin Lemarié. À 7 ans, le petit garçon fait partie des élèves sourds du Calvados qui n'est pas accompagné, en classe, d'un codeur en langue française parlée complétée. Ouest-France

Depuis deux ans, dans le Calvados, des élèves sourds ne sont pas accompagnés, en classe, d'un codeur en langue française parlée complétée. Celui-ci retranscrit à l'élève sourd la parole des enseignants et de ses camarades. L'affaire avait été portée devant la justice par l'Association des parents d'enfants déficients auditifs du Calvados. Aujourd'hui, malgré l'injonction de mettre en place un dispositif adapté, les élèves sont toujours sans solution.

« **C'est un abandon de l'État et une injustice que tous les enfants ne soient pas scolarisés normalement. Nous sommes en colère !** » Depuis deux ans, dans le Calvados, de nombreux élèves sourds ne sont pas accompagnés, en classe, par un codeur en Langue française parlée complétée (LfPC). Selon [l'Association des parents d'enfants déficients auditifs du Calvados](#) (Apedac), ils sont quinze cette année, répartis dans quatorze établissements et neuf communes.

« Avoir une codeuse, ça change pas mal de choses »

Ce codeur retranscrit à l'élève sourd la parole des enseignants et de ses camarades. « **Un enfant sourd, même appareillé, perçoit des sons affaiblis ou déformés. La LfPC est un complément. Elle permet de préciser, d'améliorer la compréhension et est une source de repos** », explique Aurélie Lemarié. Son fils Martin, âgé de 7 ans, a pu avoir une codeuse pendant un an, en grande section. « **On commençait à voir les bénéfices, il était moins fatigué le soir.** »

Se concentrer sur les paroles d'un professeur, dans l'environnement bruyant que peut-être une salle de classe, et lire sur les lèvres - quand l'enseignant n'est pas de dos - demande beaucoup d'énergie aux élèves sourds. « [Avoir une codeuse, ça change pas mal de choses](#) », assure Aubin Vandaele, en première au lycée Sainte-Marie à Caen. Il est accompagné depuis le début de sa scolarité, tout comme Jeanne Pépin D'Orlando, aujourd'hui en fac de psychologie. « **Ça participe à l'inclusion scolaire et sociale, on est moins en décalage** », observe-t-elle.



Jeanne Pépin D'Orlando et Aubin Vandaële ont été accompagnés durant toute leur scolarité par une co-deuse en langue française parlée complétée. Ouest-France

Des AESH mais pas de codeur

Comment est-on arrivé à ce défaut d'accompagnement des élèves sourds ? Jusqu'en 2023, c'est l'Apedac qui employait des codeurs. Mais elle a été contrainte de les licencier après [la perte de ses subventions départementales et régionales](#). L'association s'est alors tournée vers les services de l'État. « **Depuis la rentrée 2023, la direction académique du Calvados et le rectorat de la région académique ont proposé aux élèves et à leur famille un accompagnement par des personnels AESH [accompagnants d'élèves en situation de handicap], spécialement formés en LfPC**, explique à *Ouest-France* le service communication de l'académie. **Bien qu'ils n'aient pas la mission de codeurs en LfPC, ils peuvent néanmoins utiliser cette langue comme outil d'accompagnement dans les apprentissages.** »

Une méthode inadéquate selon la justice

[Saisie par l'Apedac](#), la cour administrative d'appel de [Nantes \(Loire-Atlantique\)](#) avait pourtant jugé la méthode inadéquate et enjoignait la rectrice de l'académie [à mettre en place un dispositif adapté aux élèves sourds en classe](#), d'ici septembre 2024. Mais en ce début d'année 2025, des élèves n'ont toujours pas de codeurs et les sollicitations de l'Apedac auprès de la direction des

services départementaux de l'Éducation nationale restent sans réponse. L'association ne baisse pas les bras : « **Le 5 novembre, notre avocate a demandé à la cour administrative d'appel de Nantes une procédure de mise en exécution de l'injonction** », indique la présidente, Agnès Valette.

Maëlys HESLESBEUX.